



DELIBERATION N° 2022-10-06-2-3

Séance du 06-10-2022

Point 2.3: Modalités Contrôle de Connaissances – Licence de Sociologie 3^{ème} année

LE CONSEIL D'UFR DE SOCIOLOGIE

VU Le code de l'éducation

VU les statuts de Nantes Université, notamment l'article 14

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Membres en exercice: 18

Nombre de votants: 9

Voix pour: 9

Voix contre: 0

Abstention: 0

Article n°1 : Approbation

Le conseil d'UFR de Sociologie approuve à partir de l'année universitaire 2022-2023, les modifications de modalité de contrôle de connaissances pour le:

- **Diplôme: Licence**
- **Mention: Sociologie**
- **Parcours: -**
- **Année(s): 3^{ème} année**

Les documents sont annexés à la délibération.

Article n°2 : Publication et transmission

La secrétaire général de l'UFR de Sociologie est chargée, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de Nantes Université et transmise à la Rectrice.

Nantes, le 06-10-2022

La Directrice de l'UFR de Sociologie
Pascale MOULEVRIER,

		HGA6-6A	Enjeux environnementaux et sciences sociales	22		3			x	2 h				x	2 h				x	2 h				x	2 h		
HSOTA5	Art et culture (coef et ects 9)	HSO6A51	Sociologie de l'esthétique	22		3			x	2 h				x	2 h				x	2 h				x	2 h		
		HSO6A52	Sociologie du cinéma	22		3		dossier					dossier				dossier					dossier				x	2 h
		HSO6A53	sociologie de la culture	22		3			x	2 h					x	2 h				x	2 h				x	2 h	

La Directrice de l'UFR de Sociologie
Pascale Moulevrier



